

DEPARTEMENT

Dordogne

COMMUNE DE DOMME**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

CANTON

St Cyprien

NOMBRE*de conseillers**En exercice :15**De présents :14**De votants :15***PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOUNARD - LAGRANGE – LAHALLE - TROUBADY – ARMAGNAC – CAMINADE - CASSAGNOLE – COUSIN - JOURDAN - LAMBERT - GERMAIN – OZANNE - PLETT - PASQUET.

Etait absente : Mme DUFOUR (procuration à M. COUSIN).

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. CAMINADE.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 01/04/2019.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 22/05/2019.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 21/05/2019.

**Adoption des Comptes
De gestion 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les Comptes de Gestion 2018 de la Commune de Domme, des Logements Sociaux et du Multiple Rural.

**Adoption des Comptes
Administratifs 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les Comptes Administratifs 2018 de la Commune de Domme, des Logements Sociaux et du Multiple Rural.
M. Jean-Claude Cassagnole, Maire de Domme, n'a pas participé au débat ni au vote.

**Affectation des résultats
Comptables 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comptables de l'exercice 2018 aux Budget Primitif 2019 et de répartir l'affectation de ces résultats comptables comme suit.

Commune de Domme :

- 114.383,38 € au 002 (fonctionnement recettes) ;
- 244.470,89 € au 001 (investissement dépenses)
- 245.297,83 € au 1068 (investissement recettes).

Logements Sociaux :

- 7.442,43 € au 002 (fonctionnement recettes) ;
- 4.535,34 € au 001 (investissement recettes).

**Présentation et vote
Des budgets primitifs
2019**

Multiple Rural :

- 202,76 € au 002 (fonctionnement dépenses) ;
- 38.883,40 € au 001 (investissement recettes).

Les Budgets Primitifs 2018 sont présentés chapitre par chapitre et adoptés à l'unanimité comme suit.

Commune de Domme :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 1.360.683,38 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 1.396.890,77 €.

Logements Sociaux :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 19.442,43 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 4.535,34 €.

Multiple Rural :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 7.200,00 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 115.104,64 €.

Grottes de Domme :

- en dépenses et recettes de fonctionnement : 8.000,00 € ;
- en dépenses et recettes d'investissement : 4.500,00 €.

**Reversement du BP 2019
Des Logements Sociaux
Au BP 2019 de la
Commune de Domme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reverser une somme de 15.922,43 € de l'article 6522 (Fonctionnement Dépenses) du budget primitif 2019 des Logements Sociaux à l'article 7551 (Fonctionnement Recettes) du budget primitif 2019 de la Commune de Domme.

**Renouvellement de la
convention pour
L'exploitation d'un
Petit train routier
Avec la SARL « Le
Petit Train Dommois »**

Le Maire indique qu'il convient de procéder, pour une période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, au renouvellement de la convention qui lie la SARL « Le Petit Train Dommois » et la Commune de Domme relative à l'exploitation de petits trains routiers dans la bastide de Domme.

Il propose de fixer le montant de la redevance annuelle due par cette société à la Commune de Domme à 5.100 € par petit train exploité, et propose que cette redevance soit acquittée intégralement à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 7 abstentions, autorise le Maire à signer une convention avec la SARL « Le Petit Train Dommois » suivant les conditions énoncées ci-dessus.

**Renouvellement de la
Convention pour
L'exploitation d'un
Petit train routier
Avec l'ASTD**

Le Maire présente un projet de convention qui lie l'Association des Sites Touristiques de Domme (ASTD) à la Commune de Domme, relative à l'exploitation d'un petit train routier dans la bastide de Domme.

Il propose de fixer pour l'année 2019 le montant de la redevance annuelle due par l'ASTD à la Commune de Domme, à 5.100 € par petit train exploité.

Il propose également de maintenir le montant du loyer annuel du local servant de garage fixé à 685 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Par 7 voix pour, 1 contre et 7 abstentions, accepte que le montant de la redevance annuelle due par l'ASTD à la Commune de Domme, soit fixé à 5.100 € par petit train exploité ;
- Par 14 voix pour et 1 abstention, accepte de maintenir le montant du loyer annuel du local servant de garage à 685 € et autorise le Maire à signer une convention avec l'ASTD.

**Renouvellement du contrat
De concession des sites
Touristiques de Domme
Avec l'ASTD**

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de concession d'exploitation des sites touristiques de Domme à l'Association des Sites Touristiques de Domme et de porter le montant de la redevance annuelle à 85.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le renouvellement du contrat de concession d'exploitation des sites touristiques de Domme à l'Association des Sites Touristiques de Domme, de porter le montant de la redevance annuelle à 85.000 €, et autorise le Maire à signer le contrat précité.

**Recrutement d'un agent
Administratif pour une durée
De 6 mois**

Le Maire indique qu'un agent administratif de la Mairie de Domme va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2019 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Pour cela, il propose au Conseil Municipal de recruter un agent pour une durée de 6 mois à compter du 15 avril 2019 pour une durée hebdomadaire de travail de 28/35^{ème}. Cet agent effectuera les missions d'accueil du secrétariat de la mairie et d'animation de l'agence postale communale, et percevra une rémunération sur base de son indice de départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le recrutement d'un agent administratif pour une durée de 6 mois à compter du 15 avril 2019 pour une durée hebdomadaire de travail de 28/35^{ème} ;
- Indique que cet agent percevra une rémunération sur base de son indice de départ ;
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant à ce recrutement.

**Modernisation des grottes
De Domme : convention
D'assistance technique
A maître d'ouvrage avec
L'ATD**

Le Maire rappelle le projet de modernisation des grottes de Domme. Il indique que ce projet nécessite la désignation d'un maître d'œuvre mais compte tenu de la complexité et de la spécificité de cette opération, il propose de confier à l'Agence Technique Départementale une mission d'assistance technique à maître d'ouvrage en vue de préparer la consultation et d'assister la commune de Domme dans le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de confier à l'Agence Technique Départementale une mission d'assistance technique à maître d'ouvrage en vue de préparer la consultation et d'assister la commune de Domme dans le choix du maître d'œuvre du projet de modernisation des grottes de Domme et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Technique Départementale.

**Financement de voyages
scolaires**

Pour donner suite aux demandes qui lui ont été soumises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de financer des voyages scolaires d'élèves dommois comme suit :

- 100 € au collège la Boétie de Sarlat pour financer 2 voyages scolaires en Italie du 05 au 12 avril 2019 ;
- 70 € au collège la Boétie de Sarlat pour financer 2 voyages scolaires en Auvergne du 17 au 20 juin 2019 ;
- 100 € au lycée Pré de Cordy de Sarlat pour financer 2 voyages scolaires en Espagne du 1^{er} au 10 mai 2019.

Mme Jocelyne Lagrange n'a participé ni au débat ni au vote.

Stationnement dans Domme

Le Maire rappelle la communication faite par lui lors de la dernière réunion du Conseil Municipal concernant les nouvelles dispositions en matière de stationnement proposées par la Commission Municipale ad hoc. Ces nouvelles dispositions seraient les suivantes :

- Un nouveau badge de stationnement sera délivré à tous les résidents de la commune qui le souhaiteraient et leur permettra de stationner sur les parkings résidents. Ce badge sera autocollant et le numéro d'immatriculation du véhicule y sera inscrit. Chaque famille aura droit à 2 badges maximum. Chaque badge coûtera 3 €/an.
- Une carte « résident touristique » sera distribuée aux locations saisonnières de la Bastide (chambres d'hôtes – gîtes – hôtels). Cette carte sera annuelle avec sur chacune, l'identification de l'hébergement. Chaque logeur aura droit à autant de cartes que d'hébergements). Il y aura une carte par chambre ou par hébergement. Le coût de la carte sera fixé à 5 € par an et sera payé et géré par le logeur. Cette carte sera posée sur le tableau de bord des véhicules et ne sera pas autocollante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, sous réserve de l'avis conforme du Comptable du Trésor de Domme, d'instituer une régie de recettes auprès du service administratif et financier de la commune de Domme pour l'encaissement des produits suivants :

1° Badges de stationnement destinés aux résidents de Domme ;

2° Cartes de stationnement destinées aux hébergeurs touristiques de Domme.

- Adopte le dispositif et les tarifs visés ci-dessus par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Réfection des toilettes Publiques du Jardin Public

Le Maire indique que l'état de vétusté des toilettes publiques du Jardin Public nécessite leur réfection.

Il présente des devis des travaux visant à leur réhabilitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter les devis des entreprises ci-dessous et autorise le Maire à les signer.

Lot	Entreprise	Montant HT
Menuiserie – Faux plafonds	Menuiserie Steeven	2.813,00 €
Plomberie-Sanitaires	SAO Plomberie	5.372,00 €
Gros-œuvre	SARL Montet Maçonnerie	2.604,95 €
Carrelage	Laurent Navarro	3.182,44 €
Peinture	LMP (Laurent Mauwers)	1.934,50 €
Electricité	SARL Dufour Electricité	689,05 €
TOTAL		16.595,94 €

La présente délibération annule et remplace celle du 11 mars 2019 ayant le même objet.

**Réaménagement du
Rez-de-chaussée de
L'Hôtel du Gouverneur :
Autorisation de déposer
Une déclaration préalable
De travaux**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Gouverneur comprenant le regroupement de l'accueil de la Mairie et de l'Agence Postale Communale, l'aménagement des bureaux et d'espaces d'archivage du service administratif, des travaux de mises aux normes, électriques plus particulièrement.

L'Hôtel du Gouverneur étant un bâtiment classé Monument Historique, le Maire indique qu'il convient de recueillir les services de la DRAC Nouvelle Aquitaine sur ce projet et propose de déposer une Déclaration Préalable de Travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux relative au projet de réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Gouverneur et autorise le Maire à la signer.

**Achat d'échelles pour
Le service technique
communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de la société PROLIANS, d'un montant de 451,98 € HT, pour l'achat d'échelles à l'usage du service technique communal et autorise le Maire à le signer.

Communications

Extension de la caserne des pompiers : il a été procédé au bornage du foncier rétrocédé au SDIS 24 et les travaux d'extension vont démarrer prochainement.

Création d'une nouvelle caserne de Gendarmerie : l'ATD travaille sur l'élaboration d'un avant-projet sommaire sur la base du cahier des charges qui lui a été communiqué, provenant des services du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne.

Grappe de Cyrano : le Maire rappelle que la manifestation passera par Domme le 4 mai prochain et qu'il conviendra d'en informer la population.

Occupation du domaine public par les commerces : le Maire indique qu'un restaurateur a demandé l'autorisation d'installer une terrasse commerciale sur la partie inoccupée de la place de la Halle et invite les élus à réfléchir sur cette demande afin de prendre position ultérieurement.

Le Maire évoque plusieurs dossiers communautaires :

- Projet de transport collectif de Domme à Sarlat avec un arrêt à Grolejac : des tournées régulières vont être prochainement mises en place. Les voyageurs monteront à l'arrêt de bus du Pied d'Oie, descendront place Pasteur, et inversement pour le retour. Les personnes intéressées devront s'inscrire préalablement auprès de l'accueil de la Mairie de Domme.
- Opération Collective en Milieu Rural en faveur de l'artisanat et du commerce : un commerce de Domme a pu bénéficier d'aides financières dans le cadre de cette opération.
- Assainissement collectif : afin de pouvoir statuer sur cette prise de compétence, la communauté de communes a chargé l'ATD d'un audit sur les 23 communes composant le territoire.
- Urbanisme : de même, la communauté de communes a décidé de prendre la compétence « Urbanisme ». Il appartiendra aux communes du territoire de délibérer contre ce transfert dans le cas où elle ne le souhaiterait pas. Suite à ce transfert de compétence, la Communauté de Communes engagera les démarches en vue de l'élaboration du PLUi.
- Contrats Locaux de Santé : un projet se met en place avec d'autres communautés de communes autour de la psychiatrie.
- Opération Programmée d'Aide à l'Habitat (OPAH) : elle a pour but de favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre de service, en partenariat avec l'Etat, l'ANAH (Agence nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et la Communauté de Communes de manière à proposer une ingénierie et des aides financières aux propriétaires bailleurs et occupants.

Michel Ozanne indique qu'il vient d'assister à l'assemblée générale de MOLERIAE. Il rapporte qu'une commune de notre département (St Crépin et Richemont) a obtenu des financements de la DRAC pour le recensement des sites de pierres meulières par une technique de repérage par système LINAR (couverture aérienne).